



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Projet de loi n° 8359 portant modification de la loi modifiée du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Fonds du Logement »

Avis du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises

Le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises remercie Monsieur le Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire de l'avoir consulté, par courrier du 7 mars 2024, au sujet du projet de loi n°8359 portant modification de la loi modifiée du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Fonds du Logement ».

Le projet sous avis vise à modifier l'article 24 de la même loi en vue d'augmenter le plafond des prêts que le « Fonds du Logement » peut contracter sous la garantie de l'État jusqu'à deux cent cinquante millions d'euros.

Le SYVICOL ne peut que saluer cette augmentation des ressources financières du Fonds, qui pourra contribuer à une réalisation renforcée de logements abordables, y compris en collaboration avec les communes.

Adopté par le bureau du SYVICOL, le 22 avril 2024